NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/GE.1/2008/4
ECE/EB.AIR/WG.5/2008/7
23 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Organe directeur du Programme concerté de surveillance
continue et d'évaluation du transport à longue distance
des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)
Trente-deuxième session
Genève, 8-10 septembre 2008
Point 5 f) de l'ordre du jour provisoire*

Groupe de travail des stratégies et de l'examen
Quarante-deuxième session
Genève, 1er-5 septembre 2008
Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

MODÈLES D'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Rapport établi par le Président de l'Équipe spéciale des modèles
d'évaluation intégrée en collaboration avec le secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent rapport décrit les résultats de la trente-quatrième réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, qui s'est tenue les 8 et 9 mai 2008 à Madrid, conformément à l'élément 2.3 du plan de travail approuvé par l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session (ECE/EB.AIR/91/Add.2). Il décrit l'état d'avancement du développement des modèles et scénarios intégrés ainsi que les expériences des groupes nationaux de modélisation intégrée. Les communications faites pendant cette réunion et les rapports présentés peuvent être consultés à l'adresse suivante: www.unece.org/env/tfiam.

---

* ECE/EB.AIR/GE.1/2008/1.

** ECE/EB.AIR/WG.5/91.

GE.08-23548 (F) 290708 310708

2. Cinquante-trois experts des Parties suivantes à la Convention ont assisté à la réunion de l'Équipe spéciale: Allemagne, Bélarus, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie et Suède. Étaient également présents des représentants de l'EMEP[1], du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), du Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) de l'EMEP, du Groupe d'experts des questions technico-économiques, de l'Organisation européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité (CONCAWE), de l'Union de l'industrie électrique (EURELECTRIC), du Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne et du Bureau européen de l'environnement (BEE). Un membre du secrétariat de la CEE a aussi assisté à la réunion.

3. M. R. Maas (Pays-Bas) a présidé la réunion, qui était accueillie par l'École d'organisation industrielle de l'Université technique de Madrid. M. J. Pérez (Vice-Directeur de l'école) et M. I. Pasto (Directeur général adjoint du Ministère espagnol de l'environnement et du milieu rural et marin) ont ouvert la réunion.

I. OBJECTIFS ET REMARQUES LIMINAIRES

4. Le Président a fait observer que les objectifs de la réunion étaient: a) d'examiner les travaux nécessaires en vue de la révision du Protocole de Göteborg de 1999[2]; b) d'évaluer l'état d'avancement du développement des modèles et scénarios intégrés; et c) de tirer les leçons de la création du réseau de groupes nationaux de modélisation intégrée. Il a décrit le calendrier des travaux de l'Équipe spéciale en ce qui concerne le processus de révision qui devrait être finalisé d'ici à la fin 2009.

5. L'Équipe spéciale a dit que des projections des émissions actualisées devaient être communiquées en particulier par les pays hors de l'Union européenne qui n'avaient pas encore ratifié le Protocole de Göteborg. L'Équipe spéciale est convenue que l'analyse des scénarios devrait se faire à partir des données du modèle PRIMES pour les États membres de l'Union européenne à moins que la Partie concernée n'ait communiqué des projections mises à jour au CMEI. Ces projections actualisées devraient être compatibles avec les politiques en matière de climat et autres politiques pertinentes, visant par exemple l'agriculture et la production de biomasse. L'Équipe spéciale craignait que l'utilisation de projections nationales incompatibles avec les politiques en matière de climat ne constitue pas une bonne base de négociations. Toutes les Parties appartenant au domaine de modélisation de l'EMEP devraient donc mettre à jour leurs projections afin qu'elles soient compatibles avec les politiques relatives au climat. Des participants ont dit qu'ils seraient en mesure de communiquer des projections relatives à l'énergie et aux activités économiques qui seraient compatibles avec les politiques en matière de climat mais qu'ils ne pourraient pas respecter le calendrier prévu et fournir ces données au CMEI avant le délai limite fixé à septembre 2008.

---

[1] Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

[2] Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.

6. M. M. Johansson (secrétariat de la CEE) a exposé les conclusions de la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif appelant l'attention sur les requêtes concernant la révision du Protocole de Göteborg. L'Équipe spéciale a noté que les objectifs ambitieux fixés pour 2050 et la mise au point de nouveaux indicateurs correspondant aux politiques suivies, par exemple en ce qui concerne la modification de la biodiversité, exigeaient une collaboration avec le Groupe de travail des effets et d'autres organes relevant de la Convention.

7. Le Président a présenté les principales conclusions et recommandations de l'atelier sur les modèles d'évaluation intégrée de l'azote, qui s'est tenu du 28 au 30 novembre 2007 à Laxenburg (Autriche). Il a en particulier appelé l'attention sur les recommandations pour de futurs travaux concernant l'azote réactif au titre de la Convention. L'Équipe spéciale a noté que ces travaux devraient: a) recenser les exigences en matière d'information des différentes politiques relatives à l'azote, par exemple la directive de l'Union européenne sur les nitrates afin d'éviter de remplacer une pollution par une autre et de permettre la réalisation de modèles d'évaluation intégrée; b) utiliser pleinement les travaux déjà réalisés au titre de la Convention; et c) permettre de voir comment divers objectifs pourraient être atteints de manière rentable.

8. L'Équipe spéciale a estimé que l'amélioration du calcul du bilan d'azote devrait être considérée comme prioritaire pour parvenir à un équilibre et mieux comprendre les sources, les puits et les flux d'azote au niveau national.

9. L'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée sera représentée à la première réunion de la nouvelle équipe spéciale de l'azote réactif, qui se tiendra du 21 au 23 mai à Wageningen (Pays-Bas) et participera activement à ces travaux.

II. DÉVELOPPEMENT DES SCÉNARIOS

10. M. M. Amann (CMEI) a exposé les progrès réalisés en ce qui concerne la révision de la directive de l'Union européenne fixant des plafonds d'émission nationaux (directive NEC). Il a expliqué les hypothèses sur lesquelles étaient fondés ces travaux et notamment le modèle PRIMES relatif aux voies de répartition liées à l'énergie qui était compatible entre les États membres de l'UE et compatible avec l'ensemble de mesures proposées par la Commission européenne en matière de climat et d'énergie, le projet de directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution et les objectifs environnementaux utilisant des indicateurs et des niveaux d'ambition tirés de la Stratégie thématique de l'Union européenne sur la pollution atmosphérique et les méthodologies utilisées dans le cadre du programme européen «Air pur pour l'Europe» (CAFE). Les projections incluent des estimations, des échanges de droits d'émission transfrontière pour certains secteurs, l'utilisation de crédits d'émission hors de l'Union européenne grâce aux mécanismes souples prévus par le Protocole de Kyoto et l'échange de droits dans le domaine des énergies renouvelables en vue d'atteindre l'objectif global de l'UE en ce qui concerne la part des énergies renouvelables à moindres coûts. Avec ces hypothèses, le scénario de référence actualisé permettrait d'atteindre en bonne partie le niveau prévu pour ce qui est des améliorations environnementales dans le cadre de la Stratégie thématique de l'Union européenne sur la pollution atmosphérique. L'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a noté que les instruments souples prévus dans l'ensemble de mesures proposées par la Commission européenne en matière de climat et d'énergie créerait une

incertitude additionnelle concernant les projections nationales des émissions de polluants atmosphériques liés à l'énergie. Il faudrait donc procéder à des analyses additionnelles.

11. L'Équipe spéciale a noté que les efforts de réduction additionnels étaient essentiellement motivés par les effets des particules sur la santé. Les coûts d'une stratégie de lutte contre la pollution atmosphérique étaient considérablement moindres si on l'inscrivait dans l'ensemble des mesures concernant le climat et l'énergie. Pour les 27 États membres de l'UE la réduction des émissions était éloignée du niveau maximum techniquement réalisable et, en ce qui concerne l'ozone, des mesures additionnelles ne seraient pas nécessaires au-delà de ce qui était prévu. Les conclusions des travaux ont été jugées solides d'après l'analyse de sensibilité des hypothèses d'action exogènes. Il a été noté que pour atteindre les objectifs définis dans la Stratégie thématique de l'Union européenne sur la pollution atmosphérique en ce qui concerne la protection de l'écosystème il avait été nécessaire de revenir au modèle antérieur sans tenir compte des taux de dépôt différents pour différents types d'écosystème. En fait cela sous-estimerait les zones non protégées de l'écosystème.

12. L'Équipe spéciale a pris note du délai fixé pour les travaux de la Commission européenne qui avait prévu de publier les détails concernant la proposition de révision avant l'été. Les États membres de l'UE et le Parlement européen procéderont à des négociations plus tard dans l'année afin d'établir une position commune pour l'UE.

13. Dans le débat qui a suivi, les objectifs environnementaux de l'UE ont été examinés en rapport avec la révision du Protocole de Göteborg. L'Équipe spéciale a noté que s'il était important d'inclure les constatations et les outils élaborés récemment dans les négociations portant sur la révision du Protocole de Göteborg, il était aussi important de respecter les objectifs et les niveaux d'ambition définis précédemment afin de conserver l'élan acquis.

14. L'Équipe spéciale a noté que l'Organe exécutif de la Convention avait invité le Groupe de travail des effets à envisager une quantification plus précise des indicateurs des effets tels que la modification de la biodiversité et à établir un lien entre ces indicateurs et les travaux de modélisation intégrée. L'Organe exécutif avait également demandé que ces travaux soient réalisés en collaboration avec l'Équipe spéciale. Cette dernière a noté en outre que les charges critiques d'azote nutritif servaient en partie d'indicateur du risque de modification de la biodiversité. Les liens entre dépassement et respect des limites devraient être encore précisés en 2008 et l'intérêt que pourraient présenter d'autres indicateurs devrait être examiné.

15. M. Amann a ensuite exposé les possibilités de réduction des émissions dans les pays qui n'étaient pas membres de l'UE. Le Protocole de Göteborg ne s'était pas avéré très efficace pour réduire les émissions dans ces pays. Même lorsqu'il existait une législation nationale en la matière, sa pleine application pouvait être entravée. L'Équipe spéciale a noté que quelques mesures à faible coût permettraient déjà des réductions sensibles des émissions dans les pays non membres de l'UE. Elle s'est déclarée préoccupée par la mauvaise qualité des données et des projections actuelles pour certains de ces pays. Elle a recommandé que toutes les Parties, et en particulier celles qui n'avaient pas récemment actualisé leurs informations concernant les voies de répartition liées à l'énergie et aux activités économiques, présentent de nouvelles données au CMEI d'ici à septembre 2008.

16. M. Amann a présenté les constatations des travaux concernant l'application du modèle GAINS à l'Asie. L'Équipe spéciale a noté qu'en Asie l'utilisation de combustibles solides dans les ménages constituait une source importante de pollution à l'intérieur des bâtiments et à l'extérieur. Des mesures bien choisies pour améliorer localement la qualité de l'air à court terme pouvaient également avoir une incidence bénéfique sur les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement. On attendait une forte augmentation des émissions nationales de dioxyde de carbone (CO_2) et il existait des mesures à faible coût pour réduire ces émissions. Il semblerait qu'il y ait de bonnes possibilités que les pays industrialisés obtiennent des crédits d'émission de CO_2 dans le cadre du mécanisme pour un développement propre défini dans le Protocole de Kyoto.

17. L'Équipe spéciale a pris note des travaux en cours dans plusieurs Parties pour développer des scénarios de pollution atmosphérique compatibles avec les politiques actuelles dans le domaine de l'agriculture et du changement climatique. Aucune Partie n'avait encore finalisé de tels scénarios et rares étaient celles qui prévoyaient d'avoir défini des scénarios cohérents d'ici l'automne 2008. Certaines Parties ont indiqué qu'il existait encore des différences entre les estimations de leur modèle national et les données des modèles PRIMES et GAINS. Les projections agricoles tenant compte des changements envisagés dans la politique agricole commune de l'UE pourraient aussi faire apparaître des différences importantes dans les émissions par rapport aux projections nationales antérieures utilisées par l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA).

III. FAITS NOUVEAUX SURVENUS DANS DES DOMAINES CONNEXES

18. Mme L. Tarrasón (CSM-Ouest) a exposé l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne l'estimation de la qualité de l'air et des dépôts dans les pays n'appartenant pas à l'UE. Les incertitudes relevées concernant les émissions européennes, à savoir des différences entre les estimations d'experts officielles et non officielles étaient importantes surtout dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC). Elles allaient de 5 % pour le dioxyde de soufre à 60 % pour les particules grossières ($PM_{2,5}$ à PM_{10}), essentiellement parce que l'imputation des émissions à différents secteurs d'activités était erronée. Les différences dans les émissions avaient une incidence sur les valeurs concernant les concentrations et les dépôts ainsi que sur le dépassement des charges critiques. Il n'existait pas assez de mesures dans ce domaine pour vérifier la validité des données relatives aux émissions. L'Équipe spéciale a noté que les incertitudes dans les données relatives aux émissions provenant des pays de l'EOCAC étaient considérables et qu'il était difficile de valider ces données. Il était indispensable de réduire les incertitudes dans les inventaires des émissions pour réaliser des modèles d'évaluation intégrée. L'Équipe spéciale a également noté que davantage de mesures étaient nécessaires et que les experts des pays de l'EOCAC avaient besoin d'orientations et d'une formation plus poussée.

19. M. F. Dentener (CCR) a exposé l'état d'avancement des travaux en matière de modélisation du transport hémisphérique. Les principales constatations sont reprises dans la publication de la CEE *Hemispheric transport of air pollution 2007 − UNICE Air Pollution Sutdies No. 16*. La modélisation des conditions limites des concentrations de polluants atmosphériques à partir d'un modèle unique peut comporter une distorsion et des résultats obtenus à partir de plusieurs modèles pourraient réduire l'incertitude. L'Équipe spéciale est convenue de demander l'avis de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants

atmosphériques sur la question de savoir quel modèle de condition limite de concentration de polluants atmosphériques pourrait être utilisé dans ses travaux portant sur les modèles d'évaluation intégrée.

20. Le Président a exposé, au nom de M. J.-P. Hettelingh (Centre de coordination pour les effets (CCE)), les résultats du nouvel appel 2007/08 à données concernant les critiques modélisées et empiriques, notamment pour les zones Natura 2000 de l'Union européenne en tant que zones réceptrices, et les données de modélisation dynamique sur l'eutrophisation. Il a en particulier appelé l'attention sur l'évaluation des dépassements à partir d'une évaluation d'ensemble des impacts. L'Équipe spéciale a pris note des résultats préliminaires du nouvel appel à données et a reconnu que les méthodes et les données étaient sensiblement plus fournies que dans le cas du Protocole de Göteborg.

21. L'Équipe spéciale a recommandé que le CCE et le CMEI collaborent pour inclure les données les plus récentes sur les charges critiques dans le modèle GAINS dès que cela serait possible pour procéder aux analyses. Elle a également encouragé les deux centres à inclure les nouveaux éléments axés sur les effets tels que les charges critiques empiriques et la modélisation dynamique dans les analyses de scénario.

22. L'Équipe spéciale a en outre noté que la révision des politiques européennes en matière de réduction de la pollution atmosphérique bénéficierait des dernières méthodes scientifiques et des données les plus récentes obtenues dans le cadre des programmes orientés sur les effets du Groupe de travail des effets. Elle a également demandé au CCE et au Groupe de travail de proposer des indicateurs pertinents concernant notamment la modification de la biodiversité, fondés sur ces nouvelles connaissances.

23. M. T. Pignatelli (Coprésident du Groupe d'expert des questions technico-économiques) a présenté les travaux en cours concernant les installations de combustion, y compris les nouvelles technologies, les valeurs limites d'émission pour les oxydes d'azote provenant de moteurs fixes et les autres tâches décidées à la quarante et unième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen. L'Équipe spéciale a noté que l'objectif principal était de définir les nouvelles technologies et mesures qui pourraient avoir une incidence sur les possibilités de réduction dans l'évaluation intégrée.

IV. AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES AUX MODÈLES D'ÉVALUATION INTÉGRÉE

24. Mme H. ApSimon (Royaume-Uni) et M. S. Åström (Suède) ont présenté les travaux du réseau de modèles d'évaluation intégrée (www.niam.scarp.se) dont la deuxième réunion s'est déroulée le 7 mai 2008 juste à la suite de la réunion de l'Équipe spéciale. Elle était axée sur les résultats des modèles d'évaluation intégrée au niveau national portant sur les mesures de réduction techniques et autres. Les mesures de réduction visaient principalement l'énergie et les transports mais également l'agriculture. Les conclusions d'un rapport sur une évaluation a posteriori du Protocole de Göteborg dans une perspective nationale, présenté par M. J. Lumbreras (Espagne), ont montré que dans l'ensemble on avait légèrement surestimé la croissance de l'utilisation d'énergie, sauf dans les pays où l'immigration avait été sous-estimée. L'application des valeurs limites d'émission pour les véhicules s'était avérée moins efficace que

prévu ce qui avait forcé plusieurs Parties à formuler des mesures de réduction supplémentaires qui n'étaient pas prévues à l'origine dans le cadre d'une solution rentable.

25. L'Équipe spéciale a noté avec satisfaction que le réseau recommandait de se concentrer sur les questions de politique générale, et en particulier sur les liens entre la qualité de l'air et le changement climatique, les émissions des biocombustibles dans le secteur des transports et le coût des mesures de réduction autres que les mesures techniques en aval. Les autres points abordés incluaient les modèles atmosphériques et leur régionalisation ainsi que les non-linéarités dans les émissions et les effets de l'azote réactif.

26. Mme R. Van Dingenen (CCR) a présenté une évaluation cohérente au niveau mondial de l'incidence de l'ozone et des PM_{10} sur la pollution atmosphérique en Europe et en Asie. Cette évaluation utilisait un certain nombre de fonctions-réponses dans le domaine de la santé et un coefficient d'accroissement urbain pour les PM_{10}. Les résultats indiquaient que des mesures de réduction supplémentaires seraient nécessaires pour éviter des incidences trop néfastes pour la santé dues principalement aux PM_{10}.

27. Mme A. Kuhn (Allemagne) a présenté le projet de l'UE, INTARESE (Évaluation intégrée des risques pour la santé provenant des facteurs de perturbation de l'environnement en Europe) qui vise à mettre au point et à appliquer des méthodes d'évaluation intégrée des risques environnementaux pour la santé, y compris un système d'orientation sur Internet. Elle a également présenté un autre projet de l'UE, HEIMTSA (Méthodologie intégrée et outils d'évaluation dans les domaines de la santé et de l'environnement), qui élabore et applique des modèles d'évaluation intégrée concernant les incidences actuelles et futures pour la santé de la pollution environnementale en Europe. Elle a ensuite décrit le projet PAREST (Stratégie de réduction des émissions de particules) qui a identifié des stratégies rentables pour réduire les émissions de particules en Allemagne.

28. M. R. Friedrich (Allemagne) a présenté des travaux concernant l'évaluation intégrée des métaux lourds et des polluants organiques persistants (POP) dans le cadre du projet ESPREME de l'Union européenne. Les avantages annexes de la réduction des émissions de particules ont joué un rôle dominant dans l'évaluation des avantages que présentent les mesures de réduction. Les métaux lourds et les particules nécessitaient souvent les mêmes techniques de réduction. Les dépôts de plomb et de chrome pouvaient présenter un risque important dans les boues d'épuration utilisées pour fertiliser les terres arables.

29. M. R. Guardans (Espagne) a présenté des travaux concernant la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP et le rôle potentiel des modèles d'évaluation intégrée. Il a souligné qu'une coopération à long terme, des obligations en matière de rapport, des bases de données communes et la mise en commun des modèles et scénarios étaient des facteurs de succès des conventions internationales.

30. M. J. Olivier (Pays-Bas) a présenté des politiques de sécurité énergétique dans le cadre d'une analyse coûts-avantages intégrée concernant la pollution atmosphérique locale et les politiques mondiales relatives au changement climatique. Une approche commune consisterait à donner davantage d'importance aux biocombustibles, aux technologies propres de combustion

du charbon et à la mise au point d'autres techniques de production d'électricité à faible consommation de charbon.

31. M. M. Barrett (Royaume-Uni) a exposé les coûts et les avantages pour la santé d'une réduction des émissions provenant des centrales électriques en Europe. Moins de 100 grandes centrales électriques étaient responsables de plus de 80 % des risques pour la santé dus à la production d'électricité en Europe. Les avantages des techniques de réduction en compensaient les coûts. Les données concernant les grandes installations de combustion et le registre européen des émissions de polluants n'étaient pas encore comparables.

V. ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

32. L'Équipe spéciale est convenue de préciser plus en détail les éléments suivants de son plan de travail pour 2008:

a) Un atelier devrait en principe se tenir à la fin de 2008, parallèlement à la trente-cinquième réunion de l'Équipe spéciale, pour examiner des objectifs ambitieux non contraignants pour 2050 concernant les scénarios d'émission et les effets de ces émissions. L'Équipe spéciale s'efforcerait de coopérer avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, le Groupe d'experts des questions technico-économiques, le Groupe de travail des effets, l'Agence européenne pour l'environnement et des experts du changement climatique;

b) Pour la deuxième phase de l'examen du modèle GAINS, qui doit être réalisée en collaboration avec la Commission européenne, une documentation type sera publiée en ligne à l'automne 2008 pour informer les Parties et obtenir d'elles des informations en retour.

33. L'Équipe spéciale a examiné les activités qu'elle pourrait mener en 2009. Le développement de scénarios et l'analyse des incertitudes et de la solidité des résultats constitueraient les principales activités de l'Équipe spéciale et du CMEI en 2009. Il était envisagé d'organiser un atelier en collaboration avec la Commission européenne sur l'examen du modèle GAINS.

34. L'Équipe spéciale est convenue de collaborer avec le Groupe de travail des effets pour préparer un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant les incidences de l'azote atmosphérique. Elle a pris note de l'élaboration d'un projet de directives pour la publication d'informations sur la surveillance et la modélisation des effets de la pollution atmosphérique dans le cadre des programmes axés sur les effets qui pourraient aider à mettre au point des indicateurs pertinents à associer aux modèles d'évaluation intégrée. L'Équipe spéciale est également convenue d'explorer, en collaboration, les possibilités d'inclure les aspects dynamiques des effets dans son analyse, en particulier pour les années 2020 à 2050.

35. L'Équipe spéciale a recommandé que les organismes relevant du Groupe de travail des effets informent leurs points focaux nationaux en ce qui concerne le nouveau réseau de modèles d'évaluation intégrée nationaux et ses centres de liaison nationaux. Elle a encouragé ces points focaux et centres de liaison à prendre contact les uns avec les autres afin de renforcer les liens entre les travaux axés sur les effets et les travaux d'évaluation intégrée dans les pays.

36. L'Équipe spéciale a débattu de ses activités de vulgarisation en ce qui concerne les activités, les organisations et les processus relatifs à la prévention de la pollution atmosphérique hors des domaines visés par la Convention. Elle a pris note de la participation de M. Amann (CMEI) à une réunion du Réseau d'information sur la pollution atmosphérique en Afrique (APINA) qui s'est tenue en mars 2008 à Lusaka. Le CMEI a également participé aux travaux de comparaison des modèles de transport atmosphérique en Asie (Étude comparative des modèles pour l'Asie), coordonnés par le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est et il a appliqué le modèle GAINS à d'autres parties du monde, à savoir l'Inde et la Chine. L'Équipe spéciale a également procédé à des échanges de données d'expérience avec les spécialistes de la modélisation travaillant pour la Convention de Stockholm sur les POP.

37. L'Équipe spéciale a examiné les activités de vulgarisation possibles à l'avenir. Elle a noté que les spécialistes de la modélisation étaient disposés à participer à des échanges d'informations avec d'autres conventions internationales en fonction des besoins. Elle a noté en ce qui concerne la déclaration de Malé[3] qu'elle serait disposée à collaborer et à mettre à disposition ses connaissances et constatations, le cas échéant, de préférence par l'intermédiaire de l'Organe directeur de l'EMEP.

38. L'Équipe spéciale est convenue d'encourager les Parties à avoir des contacts bilatéraux directs avec les pays de l'EOCAC concernant les modèles d'évaluation intégrée et les projections des émissions. Le CMEI a invité les experts des pays de l'EOCAC à communiquer des projections des émissions améliorées. L'Équipe spéciale souhaiterait que le rapport 1/2008 du CMEI sur les scénarios des émissions pour les pays n'appartenant pas à l'UE soit traduit en russe.

39. L'Équipe spéciale est convenue du projet de plan de travail pour 2009 ci-après:

a) Contribution à la révision du Protocole de Göteborg: objectifs ambitieux concernant l'environnement et les réductions, liens avec les changements structurels et le changement climatique, incertitudes et solidité des analyses (Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, CMEI, Parties, Réseau des modèles d'évaluation intégrée nationaux);

b) Collaboration avec l'Équipe spéciale de l'azote réactif, en particulier pour ce qui est d'éviter de remplacer une pollution par une autre (Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, CMEI, Parties);

c) Collaboration avec l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, en particulier pour ce qui est des conditions limites et des futures émissions hémisphériques (Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, CMEI, Parties);

d) Collaboration avec le Groupe de travail des effets, en particulier pour des analyses additionnelles des effets sur l'écosystème réalisées par le CCE à partir de scénarios d'émission du modèle GAINS, l'utilisation de modèles dynamiques et la mise au point d'indicateurs

---

[3] Malé Declaration on the Control and Prevention of Air Pollution and Its Likely Transboundary Effects for South Asia.

pertinents, y compris en ce qui concerne la biodiversité (Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, CMEI, Groupe de travail des effets);

e) Deuxième phase de l'examen du modèle GAINS en collaboration avec la Commission européenne (Équipe spéciale, CMEI);

f) Trente-sixième réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée en mai 2009;

g) Tenue d'un atelier concernant la deuxième phase de l'examen du modèle GAINS, fixé à titre provisoire à la fin de 2009;

h) Trente-septième réunion de l'Équipe spéciale, prévue à titre provisoire à la fin de 2009;

i) Présentation des rapports voulus à l'Organe directeur de l'EMEP et au Groupe de travail des stratégies et de l'examen.